

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

## Réunion du 07 novembre 2024

### **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

### **Comment récupérer une feuille de match papier,**

**Site : [districtvaldemarne.fff.fr](http://districtvaldemarne.fff.fr) - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)**

**Ou Cliquez sur le lien :**

**<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>**

**Rappel « Foot Club et Site Internet » :**

**Pour la 2<sup>ème</sup> saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.**

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

**RAPPEL**, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

## FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

**1<sup>er</sup> Appel de Feuille de matchs manquante :**

**Anciens D4 :**

**29595070 : Eléphant Cot d'Ivoire / Limeil Brévannes AJ du 27.10.204**

## FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

### **Article 44-3 du règlement sportif général –**

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : **avertissement**
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

**Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 20/10/2024)**

COMPETITIONS / CLUBS	1 <sup>ère</sup> non-utilisation (Avertissement)	2 <sup>ème</sup> non-utilisation (Amende 100€)	3 <sup>ème</sup> non-utilisation (Match perdu par pénalité)
<b>ANCIENS D3.B</b> Villejuif U.S. 42	<b>20/10/2024</b>		
<b>FUTSAL D1</b> B2m Futsal 2 Vsg Futsal 2	<b>12/10/2024</b> <b>14/10/2024</b>		
<b>FUTSAL D2</b> B2m Futsal 3 Boissy U.J. 1 Vitry Asc 2	<b>04/10/2024</b> <b>05/10/2024</b> <b>11/10/2024</b>		
<b>SENIORS D4</b> St Mandé Fc 2 Caudacienne Es 2 Choisy Le Roi As 3 Arcueil Com 3 As Zenaga 2	<b>06/10/2024</b> <b>06/10/2024</b> <b>13/10/2024</b> <b>13/10/2024</b> <b>20/10/2024</b>		
<b>U18 D2</b> Chevilly Larue Elan 1	<b>06/10/2024</b>		
<b>U16 D1</b> Villejuif U.S. 2	<b>06/10/2024</b>		
<b>U16 D2</b> Perreux As Fran 1	<b>06/10/2024</b>		
<b>U16 D3</b> Perreux As Fran 2 Chevilly Larue Elan 1	<b>06/10/2024</b> <b>06/10/2024</b>		